

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 9 mai 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 DVD 58** Projet « AIR'VOLUTION » . Convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'une campagne de mesures d'émissions réelles des polluants atmosphériques des véhicules motorisés en circulation dans Paris.

**M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 17 avril 2018, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer une convention de partenariat nécessaire à la bonne mise en œuvre du projet « AIR'VOLUTION » visant à mieux évaluer les sources de pollution atmosphérique liée au trafic routier ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec ICCT (International Council on Clean Transportation) et HEAT (Hager Environmental&Atmospheric Technologies) une convention de partenariat nécessaire à la bonne mise en œuvre du projet « AIR'VOLUTION » visant à mieux évaluer les sources de pollution atmosphérique liée au trafic routier. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre fonctionnel 74, destination 74000010, nature 617 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**